

Un pèlerinage est un temps de rupture avec notre cadre et nos rythmes habituels !



C'est quoi partir en pèlerinage ? Quelques éléments de réponse :

- C'est **sortir de son confort**, quitter ses habitudes.
- C'est **aller à la rencontre** de personnes nouvelles, de soi-même et du Christ !
- C'est **oser** partager ses talents !



Le pélé à Lourdes c'est aussi un engagement.

➤ **Je m'engage :**

- ✓ à vivre ce pèlerinage à fond et à participer aux activités proposées. A éviter tout ce qui isole : clan, couple, portable ...
- ✓ à avoir toujours une attitude discrète, une tenue vestimentaire convenable.
- ✓ à être respectueux des personnes, des lieux, du matériel et des horaires.
- ✓ A faire attention aux personnes qui se sentent fragiles, diminuées.
- ✓ à ne pas circuler entre les lieux d'hébergement et les lieux de service sans être dans un groupe accompagné par un encadrant et sans autorisation.
- ✓ à ne pas sortir des chambres et veiller au silence après l'heure fixée par l'encadrement (23h).
- ✓ à ne pas utiliser mon téléphone portable quand je suis avec d'autres. Pendant les activités et les temps en commun, je mets mon portable en mode avion afin de vivre pleinement ces moments et de ne pas déranger les autres.
- ✓ Je m'engage à ne pas diffuser des photos ou des messages sur les réseaux sociaux qui ne seraient pas en accord avec le message de l'Evangile.

➤ **Il est interdit :**

- ✓ *de fumer hors des zones prévues à cet effet. Interdit de fumer dans les moyens de transport, le sanctuaire et les rassemblements avec les malades, même à l'extérieur.*
- ✓ *de consommer toute boisson alcoolisée, ou drogue. Si j'enfreins cette règle je m'expose à être renvoyé du pèlerinage et mes parents seront tenus de venir me chercher.*
- ✓ *de changer de chambre.*
- ✓ *d'enfreindre la loi française.*

Tout manquement à ces engagements nuira à l'ambiance du pèlerinage, à la qualité des rapports entre tous les participants et à l'image de notre diocèse. Les encadrants s'engagent à soutenir et encourager les jeunes mais ils se doivent aussi de les protéger individuellement et en groupe des comportements qui ne respecteraient pas ces engagements. Pour cela, ils pourront aller, selon la gravité des actes, jusqu'au rapatriement à Annecy (aux frais des parents).